

Sans-papiers : les évêques d'Ile-de-France dénoncent l'occupation des sanctuaires

Article rédigé par *La Fondation de service politique*, le 27 septembre 2002

On se souvient de la déclaration surprise de Mgr Olivier de Berranger, à la sortie de sa rencontre avec le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy, demandant aux sans-papiers occupant la basilique de Saint-Denis de " cesser leur mouvement " (Décryptage, 6 septembre).

Surprise, après la compréhension sinon la complaisance affichée par le clergé diocésain à l'égard du collectif. Il est vrai que d'autres diocèses, à commencer par celui de Paris, tenaient une politique sensiblement différente : oui à l'accueil des personnes, non à l'instrumentalisation collective des sanctuaires à des fins politico-médiatiques. En relevant que les occupations d'église ne servent pas la cause des personnes qu'elles prétendent défendre, les évêques montrent que la charité sans limite ne peut aller contre la justice. Tant que la politique d'immigration en France ne sera pas pensée selon le bien commun du pays, en harmonie avec le bien commun international, les exigences de la charité seront livrées à toutes les manipulations, inutiles et dangereuses. C'est aussi à l'Église de le rappeler.

[Document] " Évêques des huit diocèses d'Ile-de-France, nous voulons ensemble exprimer notre vive attention à l'égard des nombreux migrants sans papiers qui demandent leur régularisation. Ces hommes et ces femmes, ces familles, ont droit au respect. Chaque personne humaine est pour nous un prochain, un frère.

" Des associations chrétiennes, parmi d'autres, travaillent depuis des années à améliorer les conditions de vie, souvent précaires, des migrants et les aident à constituer leur dossier. C'est un travail de longue haleine, souvent méconnu. Nous encourageons les chrétiens à le poursuivre.

" Depuis le milieu des années 1990, diverses coordinations ont organisé l'occupation de plusieurs églises dans nos diocèses. Un de leurs objectifs était de frapper l'opinion. Face à ces occupations, prêtres et communautés ont réagi avec une grande générosité. Ces occupations ont néanmoins montré leurs limites. Dans les conditions actuelles, de telles opérations ne servent la cause des personnes sans papiers et n'améliorent pas leur situation. De même que nous respectons toutes les personnes en détresse, nous demandons le respect du caractère religieux des lieux où les chrétiens se rassemblent en vue de la prière.

" Dans chacun de nos diocèses, un "Conseil de la solidarité" accompagne les initiatives prises pour les demandeurs d'asile. Elles concernent en particulier ceux qui ne sont pas régularisables, ni expusables. Par ces conseils, comme évêques, nous continuerons à offrir notre service de médiation, sans nous substituer à ceux qui ont le devoir politique de veiller au bien commun dans un État de droit. À cet égard, nous renouvelons les demandes formulées en février dernier par la Commission sociale des évêques de France en faveur de l'adoption de mesures urgentes concernant : la durée des procédures, le droit de travailler, l'asile territorial, les droits sociaux et l'hébergement, la situation des mineurs. "

Le 23 septembre 2002

Cardinal Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris

Mgr Eric Aumonier, évêque de Versailles

Mgr Olivier de Berranger, évêque de Saint-Denis

Mgr Gérard Daucourt, évêque de Nanterre

Mgr Michel Dubost, évêque d'Évry-Corbeil-Essonnes

Mgr Daniel Labille, évêque de Créteil

Mgr Albert-Marie de Monléon, évêque de Meaux

Mgr Hervé Renaudin, évêque de Pontoise